

<b>Bac section</b>	<b>Comptabilité</b>		
<b>Nom de l'UE</b>	<b>Déontologie et compliance</b>		
<b>Nom du professeur</b>	C. Nuttin		
<b>Niveau</b>	3	<b>Unité déterminante</b>	Non
<b>Nombre de périodes</b>	30	<b>Pré requis pour</b>	/
<b>Langue de cours</b>	Français	<b>Crédits ECTS</b>	2

### Objectifs du cours

- Acquérir les principes fondamentaux de la déontologie et de la compliance
- Appréhender les procédures de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et les atteintes au RGPD

### Contenu du cours :

- Loi du 17 mars 2019 relatif à l'Institut
- Arrêté royal du 11 septembre 2020 relatif au stage
- Arrêté royal du 11 septembre 2020 relatif au registre public
- Norme formation continue
- Loi LAB du 18 septembre 2017
- Arrêté royal relatif à la déontologie

### Méthodologie

- Passer en revue les différents articles et donner des exemples pratiques.
- Utilisation des formulaires et modèles adéquats

### Supports

- Slides

- Articles de loi , norme et AR

### Acquis d'apprentissage

- Maîtriser les conditions d'accès à la profession de la sortie de l'école à l'inscription au registre public de l'Institut
- Acquérir les principes propres aux membres de l'ITAA tant vis-à-vis des clients que vis-à-vis des confrères, de l'Institut ou de tiers
- Maîtriser les risques relatifs au blanchiment de capitaux et - financement du terrorisme
- Savoir reconnaître des opérations atypiques, maîtriser les documents et obligations propres à la loi anti-blanchiment et les relations avec la CTIF

### Evaluation

- En ayant les textes légaux et réglementaires comme documentation, répondre à des vrai ou faux, questions ouvertes et exercices pratiques relatifs aux 4 acquis d'apprentissage

### Pondération

Evaluation de 1 <sup>ère</sup> session	Evaluation de 2 <sup>de</sup> session
100%	100%